SOLIDARITE

Nous voulons faire de Tarbes une ville solidaire : du petit enfant à la personne âgée et à la personne porteuse de handicap, tous ont pleinement leur place dans la cité. Dans une ville où un quart des habitants vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est une priorité de lutter pour l'avenir des enfants, l'insertion des jeunes, le bien être des seniors et des personnes porteuses de handicap. Nous voulons aussi retisser le lien social par un plan anti solitude.

PLAN PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

→ objectif 1 : LA PETITE ENFANCE

Etat des lieux : L'Insee recense sur la commune de TARBES :

2 550 couples avec enfants , 2 240 familles monoparentales , 1 524 enfants âgés de 0 à 5 ans

Les modes d'accueil tarbais

- Le **Centre Communal d'Action Sociale (**CCAS) gère 4 crèches collectives et une crèche passerelle : 182 places . 2 crèches ont des horaires décalés : La Goutte de Lait de 8H30 à 19H30, Les Poussins du Marché de 6H30 à21H30

Une crèche gérée par un organisme privé de 65 places : ''Baby loup''.

le total des places sur Tarbes est donc de 248 sachant que des familles situées hors Tarbes bénéficient d'un certains nombre de places.

- Les Assistantes Maternelles : la CAF recense sur Tarbes seulement 21 ASMAT .

- L'aide à la parentalité Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) ''L'Atelier de Gepetto'' accueille les enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans avec leurs parents. Les objectifs visent à promouvoir le bien-être de l'enfant et de ses parents et à favoriser la relation parent-enfant.

Nos engagements

- Augmenter le nombre de places en crèche et prévoir 1 à 2 places **d'accueil d'urgence et 2 places passerelles dans chaque crèche de Tarbes pour préparer** le passage en maternelle. **Renforcer également la transparence des modalités d'attribution des places.**

- Organiser la flexibilité des horaires d'ouverture des crèches pour répondre aux besoins des parents travaillant en horaires décalés.

-Favoriser la création de Maisons d'Assistantes Maternelles, les accompagner dans leurs démarches, faciliter leur implantation en leur proposant des locaux.

- Favoriser les formations auprès des professionnels de la petite enfance (professionnelles des crèches, assistantes maternelles, ATSEM, animateurs ...) sur des thématiques comme le

développement de l'enfant, l'éveil au langage, l'alimentation, le sommeil, les jeux et les écrans ... afin de les rendre plus opérants et aptes à gérer et prévenir des situations difficiles.

- Initier les enfants des crèches, des écoles maternelles à la culture en créant un PASS JEUNES ENFANTS. Notre ville doit en effet donner aux enfants les moyens d'accéder à la culture (Conservatoire, musées) et aux diverses activités sportives (piscines, centres équestres …).

- Accompagner et soutenir les parents de jeunes enfants dans l'exercice de leur parentalité. Renforcer également l'action de l'ATELIER GEPETTO avec des professionnels qualifiés en lien avec la CAF dans le cadre des REAAP(réseaux d'aide et d'accompagnement à la parentalité)dont plusieurs associations dépendent

- Préparer l'intégration des jeunes enfants porteurs de handicap avec les familles, les professionnels de la petite enfance, et les différents services d'éducation et de soin. Il convient d'assurer également l'accessibilité des lieux d'accueil (halte garderie, crèches) avec l'acquisition de matériel adapté.

- Création d'une Maison de la Petite Enfance complémentaire à l'offre d'accueil, lieu d'éveil ouvert sur la ville avec un accueil enfants-parents, enfants des crèches, enfants chez les assistantes maternelles ou familiales. Des activités ludiques, d'éveil au langage, musical et sensoriel seront proposées aux tout-petits, et pour les plus grands, des « ateliers contes » animés par des personnes retraitées bénévoles. Nous grouperons cette Maison de la Petite Enfance, fonctionnant de jour seulement, avec une halte-garderie. Installée en centre-ville, une telle structure sera un élément d'attractivité pour les jeunes parents.

→ Objectif 2 : la JEUNESSE

<u>Etat des lieux : L</u>e plan pauvreté en faveur des jeunes prévoit un *parcours de formation garanti pour tous les jeunes* . Une obligation de formation jusqu'à 18 ans sera instaurée et 100 000 Contrats Garantie Jeunes supplémentaires seront créés. S'agissant des jeunes issus de parcours ASE, dont 70% sont sans diplôme et 16% ne sont plus scolarisés à 16 ans, les mesures suivantes seront prises :

- Accès à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) à 18 ans,

- Pour les jeunes étudiants, un référent sera nommé dans les CROUS pour assurer un maintien des jeunes en Résidence universitaire l'été,

Des conventions seront signées entre l'Etat et les Départements, portant sur la mise en place d'un référent par jeune, l'accès au logement, l'accès aux droits et aux ressources, l'insertion sociale et professionnelle, la santé.

A Tarbes globalement les jeunes scolarisés entre 15 et 25 ans représentent 61,9 %

<u>Notre engagement est</u> pour les 15 – 25 ans en rupture scolaire ou familiale , de donner à chaque jeune sorti sans qualification du système scolaire, la possibilité d'accéder à la formation et à la qualification par l'alternance.

Nous ferons adhérer la ville de Tarbes à la Mission Locale pour soutenir son action d'accompagnement personnalisé pour la formation et l'emploi. Nous accorderons une attention particulière aux jeunes les plus démunis et en risque de marginalisation en favorisant la mise en œuvre d'expérimentations comme le travail à temps partiel adapté.

La ville proposera des tâches d'utilité collective sur une durée d'une demi journée ou d'une journée avec un encadrement technique par les services municipaux puis progressivement sur plusieurs jours avant un accompagnement par la Mission Locale.

Nous veillerons à **mobiliser les associations locales pour accueillir les jeunes** et les aider à sortir de l'isolement en retrouvant le sentiment d'une utilité sociale.

PLAN ANTI SOLITUDE

Ce plan anti solitude est un projet social qui implique chaque Tarbaise et Tarbais afin d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous. Sa visée est vaste : inscrire chacun dans un véritable tissage social intergénérationnel et interculturel.

Ce plan a 2 objectifs majeurs :

- La prévention contre l'isolement et la solitude de personnes fragilisées par le handicap, l'âge ou ayant subi des accidents de la vie (chômage, deuil, maladies …).

- L'aide aux personnes déjà en rupture sociale et/ou familiale (personnes âgées, familles monoparentales, étudiants, aidants, chômeurs).

Etat des lieux : :Quelques chiffres suivant les données 2016 de l' INSEE.

Personnes qui vivent seules .De 55 a 64 ans : 43,2 % ,de 65 a 79 ans : 44,1 % , 80 ans et plus : 58,9 %

Nos engagements :

– **développer les services à domicile** : livrer des **repas de qualité** en favorisant un moment d'échanges, accompagner la mise en fonction de **télé assistance gratuite in**dispensable en cas de chute ou de malaise ; permettre un accompagnement numérique pour les différentes **démarches administratives** .

– En lien avec les associations existantes, **augmenter les animations des quartiers et des micro-quartiers** en semaine et le week-end : goûters, thés dansants, sorties en bus à des prix attractifs. Ces animations favoriseront la convivialité intergénérationnelle.

– **mettre en place un service d'appels téléphoniques gratuit et un service de visites à domicile pour les personnes isolées,** service assuré par des bénévoles formés à l'écoute afin que ces personnes renouent avec le lien social.

– **entreprendre un partenariat avec des associations de colocation intergénérationnelle** mettant en relation des seniors et des jeunes en vue d'une cohabitation. Le loyer peut être gratuit ou modéré en fonction du service rendu.

– **créer un village résidence « MIX'CITE » ,** avec logements et voiries adaptés pour personnes agées et qui offrirait aussi des logements pour de jeunes étudiants, pour des familles monoparentales et des couples familialement isolés afin de soutenir et favoriser le lien social et

affectif, appuyé par la création de lieux de rencontres et d'activités intergénérationnels. Une navette gratuite et adaptée assurerait la liaison avec le Centre ville.

Mesures CONTRE LA PAUVRETE

Etat des lieux : A TARBES 25 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et le taux de chômage atteint 21,9 % . Beaucoup de familles , de personnes âgées, handicapées , de femmes victimes de violences sont dans un dénuement total .

Les constats les plus fréquents :

- Une vulnérabilité des personnes âgées et des personnes en grande difficulté au regard de la fracture numérique et une nécessité d'accompagnement en ce domaine.

- La ségrégation géographique opérée par les bailleurs sociaux entre les différentes catégories de populations issues de l'immigration.

- La part croissante des dépenses d'énergie dans les budgets des personnes aidées, hors habitat social (Centre-Ville et notamment secteur Ayguerotte/Cultivateurs, avec un nombre potentiellement élevé de logements indignes.

- **Nos engagements :**

– **Favoriser** la **rénovation thermique et l'adaptation des logements** pour les personnes âgées ou handicapées.

– **Accroître les logements d'urgence et les logements passerelles en colocation** pour renforcer l'aide et l'accueil d**es personnes victimes de violences conjugales,** pour des **personnes en rupture sociale et le** après par exemple une hospitalisation pour problème d'addiction.

– **Créer une épicerie sociale mobile** dans une fourgonnette.

– **Mise à disposition d'un immeuble** pour mutualiser les services des petites associations du secteur social et solidaire (accueil, secrétariat, comptabilité).

Mesures pour l'ACCESSIBILITE

Ces mesures concernent les personnes malades, porteuses d'un handicap, et les seniors.

– **ETAT DES LIEUX CONCERNANT LES TRANSPORTS.**

Suite à la réunion des associations, le 24 septembre 2019, constituant le collectif ACCESS 65 , les constats suivants peuvent être faits concernant les transports collectifs

– Sur les 285 arrêts du réseau Alezan dans le département, seuls 17 sont accessibles.

– On notera pour Tarbes les arrêts non accessibles, relevant tous de la compétence municipale en matière de voirie : Centre Hospitalier (voirie sur l'emprise hospitalière), Collèges Desaix et Voltaire, Lycée Reffye, Gare SNCF (l'abribus, fermé sur les côtés et sur le fond, empiète sur l'ensemble du trottoir : une personne en fauteuil ne peut ni s'y abriter, ni consulter les horaires), Laubadère, Cinémas de l'Arsenal, Pôle emploi, Halles Marcadieu et Brauhauban, Commissariat de police, Mairie.

Cette liste semble se passer de commentaires, compte tenu soit de la fréquentation des lieux ciblés (marchés) soit de leur rôle public (établissements d'enseignement, Pôle emploi, Commissariat) soit de leur création récente (cinéma de l'Arsenal).

Nos engagements :

– **L'intégration d'associations représentant les personnes à mobilité réduite dans les commissions traitant des transports de la voirie et du mobilier urbain est une priorité pour améliorer l'accessibilité** des lieux publics et des transports collectifs.

– **Une autre priorité est de travailler avec les bailleurs sociaux et privés** pour l'aménagement de logements adaptés.